

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Alain GUÉRINET, Maire.

Etaient Présents : 16

Mesdames et Messieurs : Alain GUÉRINET - Hubert CABORDEL - Ingrid TUQUET - Fabien DELVALLET – Caroline MARTIN - Claude BAUDSON - Thomas BERTRAND - Babo BABAKWANZA - Jean-Claude DAUTOIS - Timothée CHILTE - Ladislav JAKOVAC - Pierre-Bernard MSIKA – Josiane VANDRIESSCHE - Gérald MERLE - Virginie BAUDSON – Sandrine CECCARELLO

Absents : 11

Mesdames et Messieurs : Virginie COUTURE - Emmanuelle DANIEL - Julie GAILLARD - Sébastien GOURDAIN - Sandrine GRESSIER - Lorraine PASTOL – Laure ROUX - Didier WERNERT – Stéphane GENNARINO - Valérie GAROFALO - Ludivine SIX

Pouvoirs : 2

Madame COUTURE donne pouvoir à Monsieur DELVALLET
Madame ROUX donne pouvoir à Monsieur BERTRAND

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CECCARELLO

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers présents : 16
Nombre de Conseillers votants : 18
Date de convocation : 27 Mars 2025
Date d'affichage : 27 Mars 2025

La séance est ouverte à 20h00. La réunion est accessible au public dans le respect des normes sanitaires.

OBJET : Finances : Modification du tableau d'amortissement des biens

DÉLIBÉRATION 2025-013

Rapporteur : Monsieur Hubert CABORDEL, Maire-adjoint en charge des finances, des travaux, de l'urbanisme et du cimetière

Le conseil municipal a délibéré le 11 avril 2024 pour approuver le tableau d'amortissement des biens avec la mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57.

Dans le cadre de la signature de la convention pour opérations de compte de tiers avec la compagnie de tir à l'arc, il convient d'ajouter au tableau d'amortissement des biens une ligne correspondant à l'amortissement des travaux :

Tableau des amortissements - nomenclature

Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
biens dont la valeur est inférieure à 500 €	1 an
Documents d'urbanisme	10 ans
Frais d'étude, de recherches et de développement (non suivis de travaux)	3 ans
Frais d'insertion (non suivis de travaux)	3 ans
Subventions d'équipement versées	5 ans
Subventions d'équipement versées - opération pour compte de tiers	5 ans
Subventions d'équipement versées - bâtiments et installations	15 ans
Logiciels	1 an
Autres immobilisations incorporelles	3 ans
Aménagement et agencement de terrains	15 ans
Voirie	25 ans
Installation de voirie- petit matériel	5 ans
Installation de voirie	15 ans
Autres réseaux	50 ans
Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
Autres installations, matériel et outillage technique	5 ans
Autre matériel et outillage de voirie	5 ans
Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans
Matériel de transport - véhicules légers	6 ans
Matériel de transport - véhicules de plus de 3,5T	10 ans
Matériel informatique scolaire/autre matériel informatique	4 ans
Matériel de bureau et mobilier scolaire/autres matériel de bureau et mobiliers	10 ans
Autres immobilisations corporelles - matériel électronique	5 ans
Autres immobilisations corporelles	10 ans
Autres immobilisations corporelles - coffres forts/armoires fortes	20 ans

Les autres dispositions de la délibération du 11 avril 2024 demeurent inchangées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Hubert CABORDEL, maire-adjoint en charge des finances, des travaux, de l'urbanisme et du cimetière, **à l'unanimité,**

ADOpte le tableau d'amortissement des biens intégrant l'amortissement des subventions versées pour opérations de compte de tiers pour une durée de 5 ans.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

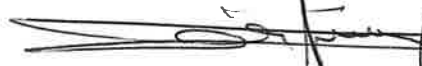
Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Cires-lès-Mello, le 16 Avril 2025

Le Maire,


Alain GUÉRINE

